



Point de vue d'Académiciens sur :

La transition alimentaire, les filières et les territoires

(Version du 06/01/2020)

En ce début du XXI^e siècle, la transition alimentaire — en synergie avec la transition écologique et la transition énergétique — apparaît comme l'une des priorités majeures pour la prochaine décennie. Cette transition passe par l'élaboration d'une politique alimentaire volontariste initiée par la loi *Egalim* du 2 octobre 2018. L'alimentation est une fonction vitale, facteur de bien-être et de lien social. Compte tenu de la diversité des contextes et de leur complexité, elle ne peut être appréhendée et orientée que de façon polysémique à partir du concept de système alimentaire. Un système alimentaire mobilise de multiples acteurs au sein des filières, dans chaque territoire. L'agriculture doit y retrouver une place centrale en lien étroit avec l'écosphère. La politique alimentaire doit prendre pour objectif la construction d'une alimentation durable, responsable et équitable, tant du point de vue de la santé des citoyens que de celui de la planète.

Pour construire une telle politique de l'alimentation durable, les membres de l'AAF signataires recommandent neuf actions :

1. L'élaboration d'un cadre stratégique
2. Une réduction de la précarité alimentaire
3. Une gouvernance alimentaire
4. Une plate-forme collaborative autour de l'aliment durable
5. Une recherche et une expérimentation de pointe
6. Une formation initiale et professionnelle performante
7. Une information des consommateurs par des labels
8. Des incitations financières
9. Une coopération internationale révisée entre les systèmes alimentaires des territoires

1/ L'élaboration d'une stratégie agricole et alimentaire à l'horizon 2030 (SAA 2030) en consultant les représentants de l'ensemble des acteurs des systèmes alimentaires. Cette stratégie traitera à la fois des questions de consommation, de production et de distribution dans un objectif de double santé humaine et environnementale. Elle devra être mise en cohérence et articulée avec la « La Stratégie nationale de transition écologique vers un développement durable 2015-2020 », la « Stratégie nationale bas carbone 2050 » et les autres dispositifs législatifs et réglementaires concernés aux plans des collectivités territoriales, de l'État et des traités internationaux, ce qui implique une réelle coordination interministérielle.

2/ Une réduction de la précarité alimentaire, en rénovant le dispositif de l'aide alimentaire afin de faciliter un accès de tous à une alimentation de bonne qualité nutritionnelle. À cet effet, le dispositif français et européen d'aide alimentaire doit évoluer vers une « lutte contre la précarité alimentaire » en étant mieux doté financièrement, en diversifiant la liste des produits agréés, en

améliorant la logistique de collecte et d'acheminement et en augmentant le nombre de points de distribution.

3/ La mise en place d'un dispositif transversal de gouvernance alimentaire au sein des collectivités locales (avec un rôle accru des Régions), coordonné par l'État dans un cadre interministériel. Ce dispositif réunira des représentants des institutions publiques, des organisations professionnelles et des associations intervenant dans le système alimentaire. Il aura une mission de coordination des différents services compétents en matière d'alimentation. Il doit être articulé avec une transformation de la politique agricole commune (PAC) en politique alimentaire et agricole commune (PAAC) durable.

4/ La création d'une plate-forme collaborative numérique recensant et décrivant des initiatives pour une alimentation responsable et durable et gérant un forum de discussion et de mise en relation. Cette plate-forme facilitera la mutualisation de savoirs et de moyens et l'émergence de projets collectifs entre professionnels des filières et société civile. Afin de garantir son indépendance, elle serait intégrée à un observatoire des acteurs innovants des systèmes alimentaires hébergé par FranceAgriMer, à l'instar de l'Observatoire de la formation des prix et des marges alimentaires.

5/ Un renforcement et un redéploiement des ressources humaines et financières dans le dispositif public (Cirad, Inra, Ird, enseignement supérieur), et privé (instituts techniques, CRT, Pôles de compétitivité et entreprises) de R&D vers le thème de l'alimentation durable. Cet objectif implique une refonte des programmes de recherche et un soutien à la dissémination des innovations en ciblant les producteurs agricoles et les PME/TPE agroalimentaires et commerciales. Il se traduira par une priorité donnée aux projets de durabilité alimentaire dans l'affectation des emplois et dans les budgets de fonctionnement des laboratoires et dispositifs de transmission des connaissances, ainsi qu'à la mise en place d'appels à projets spécifiques accessibles à tous les acteurs des filières. Afin d'être en phase avec la construction de systèmes alimentaires territorialisés, le dispositif de recherche sera régionalisé.

6/ Une intégration de la problématique et des contenus de l'alimentation durable dans les programmes de l'enseignement primaire, secondaire et universitaire et de formation professionnelle continue. Ce cursus visera à mieux appréhender la notion de « double santé » (homme et nature) et le lien entre consommateurs, filières et territoires. Il insistera sur la montée des maladies chroniques alimentaires et leur prophylaxie par un régime varié et équilibré. À cet effet, un renforcement significatif des dotations budgétaires du PNNS et du PNA est indispensable.

7/ Une information objective, transparente et efficace des consommateurs par une communication générique multimédia et des labels. Elle sera financée par une taxe sur la publicité commerciale. L'encadrement de cette publicité doit être renforcé et inclure une protection des catégories vulnérables de la population, notamment les enfants. Le label nutritionnel Nutri-Score devra être généralisé. Un label ou un indice « Alimentation durable » intégrant les différents critères du développement durable sera créé. Ce label complétera la palette des signes de qualité officiels de l'INAO. Il s'appuiera sur la norme ISO 26000 : 2010 (Responsabilité sociétale et développement durable), en cours d'élaboration par l'AFNOR. L'efficacité de l'information est conditionnée par celle, préalable, de la formation (point 6).

8/ Un ensemble cohérent d'incitations financières (aides aux investissements matériels et immatériels et fiscalité) proportionnées aux enjeux et un dispositif public de contrôle efficace.

Les appuis à l'investissement doivent être conditionnés à l'objectif de durabilité et cibler principalement les entreprises agricoles, les TPE et PME artisanales, industrielles et commerciales afin de prévenir une déstructuration du tissu économique agricole et agroalimentaire par segmentation et concentration. Les distorsions de concurrence par effet de taille sont à corriger. Les contrôles de qualité doivent être renforcés pour tous les types d'entreprises, en aidant les TPE/PME à se mettre aux normes. Une double fiscalité est suggérée : incitative (taux préférentiel de TVA pour les produits locaux de bonne qualité nutritionnelle) et dissuasive (taux élevé de TVA ou taxes spécifiques pour les produits à impact négatif avéré sur la santé humaine et environnementale et l'emploi).

9/ Une révision de la coopération internationale nord-sud-nord et sud-sud au sein d'une « Verticale géostratégique » Afrique-Méditerranée-Europe (AME), avec trois priorités : a) un rapprochement entre systèmes alimentaires territorialisés (coopération décentralisée) ; b) des échanges commerciaux contractualisés pour garantir une sécurité alimentaire macro-régionale, dans le respect de la souveraineté alimentaire de chaque pays ; c) une action politique concertée vigoureuse pour réduire les distorsions de concurrence engendrées par des effets de taille des entreprises et la non-prise en compte du dumping social et environnemental dans les règles actuelles de l'OMC.

La réussite d'une telle politique alimentaire passe par une prise de conscience des enjeux par l'ensemble des acteurs — pouvoirs publics, entreprises, consommateurs —. Elle implique des modifications de comportement guidées par les valeurs du développement durable. Dans cette politique, les concepts clés s'intitulent : soutenabilité, qualité, proximité, solidarité, innovation, transparence et gouvernance participative.

Lucien BOURGEOIS, Michel CANDAU, Denis COUVET, Christian FERAULT, Léon GUEGEN, André-Jean GUERIN, Jean-Claude GUESDON, Bertrand HERVIEU, Constant LECOEUR, Didier MAJOU, André NEVEU, André PFLIMLIN, Jean-Louis RASTOIN, Anne ROLLET, Henri ROUILLE D'ORFEUIL, Nadine VIVIER

Nota bene : les Points de vue d'Académiciens sont des publications de l'Académie d'agriculture de France qui engagent exclusivement la responsabilité des signataires.